



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N° 2021/025

N° 2021/103

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

Portant délégation pour l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales de Vendée (85).

Le préfet Maritime de l'Atlantique,

Le préfet de Vendée,

VU le décret n° 86-606 du 14 mars 1986 modifié relatif aux commissions nautiques locales, et notamment son article 5 ;

VU le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

VU le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du vice-amiral d'escadre Olivier Lebas préfet Maritime de l'Atlantique ;

VU le décret du 12 juillet 2017 portant nomination de monsieur Benoît Brocart préfet de Vendée ;

SUR PROPOSITION de l'adjoint du préfet Maritime pour l'action de l'État en mer ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 86-606 du 14 mars 1986 modifié, l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales constituées au sein du département de la Vendée est délégué à la déléguée ou au délégué à la mer et au littoral de la Vendée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée ou du délégué à la mer et au littoral, cette délégation peut être exercée par les agents occupant

les fonctions de chef de service ou d'adjoint au chef de service au sein de la délégation à la mer et au littoral.

Article 3

L'arrêté interpréfectoral n° 107/98 du 4 décembre 1998 portant délégation pour l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales de la Vendée est abrogé.

Article 4

Le directeur départemental des territoires et de la mer de Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique et de la préfecture de Vendée.

À Brest, le 19 février 2021

Le préfet Maritime de l'Atlantique,

Original signé

Olivier Lebas

À La Roche-sur-Yon, le 05 mars 2021

Le préfet de Vendée,

Original signé

Benoît Brocart